



## Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence  
pour l'enseignement français à l'étranger

16 mars 2021

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

Il y a maintenant plus d'un an que la **crise sanitaire mondiale** provoquée par la pandémie de coronavirus Covid-19 bouleverse le fonctionnement normal de notre société et donc des établissements d'enseignement dans le monde entier. Le nombre considérable de classes fonctionnant en forme non-présentielle n'est pas satisfaisant dans la durée, ni pour les élèves et leurs familles, ni pour les personnels. Nous avons bien conscience que les circonstances sont complexes et que les décisions sont tributaires des autorités de chaque pays comme de la progression des **taux de vaccination**. Le plan d'urgence pour l'enseignement français à l'étranger a joué son rôle, mais nous ne sommes pas sortis de l'ornière. Les usagères et usagers comme les personnels sont dans l'expectative et les remontées que nous recevons du terrain sont globalement empreintes d'inquiétude et de stress face à l'avenir.

Les obstacles d'ordre sanitaire, réglementaire et financier qui ont limité les déplacements, voire empêché les personnels de revenir en France pour les différents congés depuis un an pèsent sur le moral des troupes. Des frais nouveaux s'ajoutent dans de nombreux cas au coût de vie local, bien souvent sans prise en charge : augmentation du prix des voyages, prix des tests, conséquences des mises en isolement, etc.

L'évolution trop souvent négative **des revenus et du pouvoir d'achat des personnels** est donc un vrai sujet de préoccupation et d'inquiétude. Pour les personnels résidents, les perspectives d'évolution de l'ISVL ne sont pas du tout à la hauteur des attentes et des besoins dans de nombreux pays. Elles sonnent même très désagréablement aux oreilles des personnels, comme nous avons eu l'occasion de le dire dans d'autres enceintes.

La situation amène à se poser des questions au-delà du présent et de l'avenir proche du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Le **conseil d'orientation interministériel de l'enseignement français à l'étranger**, réuni le 29 janvier dernier, a certes confirmé le rôle essentiel de l'AEFE pour développer une approche globale et stratégique des besoins de personnels, notamment, les personnels détachés de l'Éducation nationale et rappelé l'importance de la mise en place des **instituts régionaux de formation (IRF)** à l'étranger.

Mais nous sommes vigilants sur la création **d'un certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger** pour les diplômés de master MEEF. La constitution d'un « vivier de

futurs professeurs à l'étranger » envoyés de France reste à expliciter. L'accueil de professeurs stagiaires dans le réseau en Europe devra être cadré.

Le Sgen-CFDT regrette que certains personnels soient oubliés. Sur le plan humain, il déplore l'absence de suivi des **personnels détachés directs** – gérés par la direction générale des ressources humaines du MEN – restés trop souvent isolés et sans soutien.

D'un point de vue syndical, il déplore l'entretien d'une confusion des genres : la cartographie incluant les établissements partenaires sur le site de l'Agence cache des réalités très hétérogènes en matière de droit du travail, de contrat, de gouvernance, de respect, de qualité de vie au travail. La création à venir d'une adresse générique pour les personnels des établissements en gestion directe, conventionnés et partenaires sera bientôt le nouveau faux-nez de cette pseudo-cohérence affichée. Elle ne doit cependant pas masquer que seul l'opérateur public offre des garanties en matière de dialogue social avec des instances dédiées, notamment sur le territoire français et que lui seul a été et est en capacité de soutenir ses personnels en temps de crise. Nous nous en félicitons bien sûr et nous continuons de demander qu'une réflexion soit menée afin que puissent être examinée en France, toute question relative aux personnels affectés hors opérateur : personnels détachés directs ou personnels contractuels recrutés à l'issue de leur formation MEEF. Pour le Sgen-CFDT, ces personnels doivent pouvoir faire entendre leur voix, en France. Nous demandons la création d'une instance dédiée.

De ce fait, le Sgen-CFDT continue également de réclamer que le **plan de développement de l'enseignement français à l'étranger** adopté en octobre 2019 soit réexaminé, en mettant un coup d'arrêt aux suppressions de postes de l'opérateur public AEFÉ. Il s'interroge sur l'opportunité d'augmenter en parallèle le nombre de détachés directs. Sur le plan financier, la crise sanitaire a une nouvelle fois mis en avant la fragilité budgétaire de l'AEFE. Depuis 2009, année du transfert des pensions civiles, l'AEFE souffre d'un sous-financement chronique. Le Sgen-CFDT demande la prise en charge intégrale des pensions civiles des personnels détachés par l'État : il n'est plus possible de demander aux familles de s'acquitter de frais d'écolages toujours plus élevés.

Ce contexte amène le Sgen-CFDT à appeler une nouvelle fois de ses vœux une négociation visant à réformer des éléments de rémunération des personnels en détachement à l'étranger puisque le décret 2002-22 est totalement dépassé. Nous porterons, comme nous le faisons depuis vingt ans, la revendication d'un **statut unique des personnels détachés à l'AEFE**. Avec une mobilité dorénavant imposée aux personnels résidents qui n'en ont plus que le nom, la dichotomie entre deux statuts, « expatrié » et « résident », est devenue une survivance artificielle, injuste et dévoyée, sans fondement dans la réalité actuelle.

Dans ce contexte, **l'absence persistante de « contrat d'objectifs et de moyens »** nous semble dommageable car il pourrait faire l'objet d'échanges utiles entre les membres de

ce conseil d'administration avant d'être examiné par le Parlement. Nous déplorons le blocage de la procédure de concertation depuis 2019.

C'est pourtant une nécessité pour conforter les objectifs de **qualité du service public**, satisfaire au mieux les **attentes des familles**, et assurer à nos élèves la **formation d'excellence** qu'ils méritent dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

Pascale Canova